

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/13859
25 mars 1980

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 25 MARS 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU MAROC AUPRES DE L'ORGA-
NISATION DES NATIONS UNIES

Au nom des membres de l'Organisation de la Conférence islamique, j'ai l'honneur de vous exprimer notre grave préoccupation au sujet des décisions et mesures prises tout récemment par les autorités israéliennes d'occupation dans les territoires palestiniens occupés.

L'expropriation par les autorités d'occupation de nouvelles terres arabes situées au nord de la Ville sainte de Jérusalem, ainsi que la saisie par ces autorités de 150 ha du terrain dans le village Al-Khadar près de Bethléem constitue une nouvelle preuve, s'il en était encore besoin, de la détermination d'Israël d'annexer les territoires qu'il occupe depuis 1967.

Nous exprimons également notre indignation devant la décision que le Cabinet israélien a prise le 23 mars 1980, autorisant la création de deux institutions religieuses juives dans la ville palestinienne d'Al Khalil (Hébron). Cette décision montre une fois de plus l'acharnement avec lequel les autorités israéliennes d'occupation poursuivent leur politique de transformation du caractère tant politique, démographique, structural que culturel des territoires arabes et palestiniens occupés, dont Jérusalem.

Cette attitude prise au lendemain de l'adoption, à l'unanimité, par le Conseil de sécurité, le 1er mars 1980, de la résolution 465 (1980) constitue une violation de cette résolution et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et témoigne du défi que ne cesse de lancer Israël à la communauté internationale.

L'attitude récente des autorités israéliennes d'occupation ne manquera pas d'aggraver la situation déjà préoccupante dans les territoires arabes et palestiniens occupés. Seul le Gouvernement israélien portera l'entière responsabilité des conséquences graves de sa politique expansionniste.

S/13859
Français
Page 2

Les membres de l'Organisation de la Conférence islamique sont convaincus que la communauté internationale sera en mesure de relever le défi israélien et de prendre les mesures nécessaires conduisant au respect par Israël des règles du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Royaume du Maroc,

Président du Groupe islamique,

(Signé) Abdellatif FILALI

1711-10-1971